

**MOTION PRESENTEE PAR LE SNUTER FSU 974**

Madame la Présidente,

Le SNUTER FSU a toujours fait preuve de détermination dans la défense des droits des collègues, aussi bien sur des questions individuelles que collectives, en appelant l'autorité territoriale à renforcer la communication et le dialogue social.

Ainsi, elle entend continuer à porter la voix des agents de la collectivité régionale. En effet, nos collègues ont le sentiment que la révision de l'organisation globale a été mise en œuvre au détriment de la gestion de l'humain par la direction des ressources humaines, et du respect des droits des agents.

Aujourd'hui de nombreux agents souffrent. Cette souffrance est réelle et palpable. Elle se traduit entre autres par les nombreuses remontées au niveau de notre syndicat et par l'augmentation des arrêts maladies.

Les agents de la collectivité régionale mis à l'écart, ne sont pas informés des projets de réorganisation et en concluent qu'ils n'y ont pas leur place. Ces agents souhaitent ardemment continuer à fournir un service public de qualité à la hauteur de leurs compétences.

Or, ils ne sont pas pleinement, voire pas du tout associés à la mise en œuvre des orientations de la mandature alors qu'ils sont liés par un contrat à la Région et perçoivent une rémunération. Se pose donc la question de la gestion des deniers publics s'agissant de ces ressources non mobilisées.

S'agissant des mobilités verticales ou horizontales, les opportunités se révèlent restreintes lorsque les postes peuvent être fléchés ou en renouvellement. En ce qui concerne la politique RH liée aux agents des lycées, le SNUTER FSU s'interroge sur l'engagement de l'autorité territoriale de mettre fin aux mutations sur la base de l'année civile, compte tenu que les agents interviennent sur une année scolaire.

Le besoin de point d'étape sur l'organisation, sur le fonctionnement, et sur l'avancée des projets au regard du rôle des agents est criant, permettant leur implication dans le projet de service, le projet de direction. Un manque de considération peut se faire sentir, au niveau de ceux qui s'impliquent avant même que cette mandature ait été mise en place.

Ce constat est valable aussi sur les autres dispositifs que la collectivité tente de rénover, celui du télétravail notamment : à l'heure où dans les autres collectivités et fonctions publiques le télétravail est devenu monnaie courante, un recul net a lieu à la Région, qui traduit un manque de confiance vis-à-vis des agents.

Ainsi, à la veille du CST et à une semaine du terme des arrêtés de télétravail, aucune communication officielle n'a été effectuée pour que les collègues puissent avoir une visibilité et se projeter en terme d'organisation. Les syndicats n'ont également pas été associés aux réflexions en amont.

Par ailleurs, d'autres questions liées à l'augmentation du stress au travail, à la santé et au bien-être, au télétravail, à l'inflation provoquant une diminution du pouvoir d'achat et parfois même une

diminution de salaire, l'absence de renouvellement des contrats de certains agents proches de la cdisation, ne trouvent pas de réponses à la hauteur des problématiques posées.

Nos collègues, parmi lesquels nous retrouvons d'excellents agents, ne sont pas entendus et traités avec dignité, malgré de nombreux appels et ces situations conduisent au développement des risques psychosociaux, pouvant même aller jusqu'à des pensées suicidaires.

Dès lors que les agents ne se sentent pas impliqués du fait d'une défiance de départ qui a du mal à s'estomper dans le temps, l'organisation générale reste virtuelle pour les agents.

Par conséquent, le SNUTER FSU sollicite à nouveau :

- Un dialogue social plus élargi, en amont des projets, permettant ainsi aux représentants du personnel de faire entendre la voix des agents ;
- Une communication claire et anticipée, visant à informer tous les agents, sans exception, sur les projets et les décisions qui impactent directement leurs missions ;
- Une gestion des agents de manière individuelle et pas uniquement de manière globale, avec des aboutissements plus rapides ;
- Une augmentation du régime indemnitaire qui sera une reconnaissance réelle de la valeur des agents et l'application de toute mesure pouvant contribuer à faire face à l'inflation et à la baisse de leur pouvoir d'achat (participation à la prévoyance, etc.).

**Le SNUTER FSU 974**